

Directeur Régional de l'Arbitrage

Le Directeur Régional de l'Arbitrage occupe un poste technique en rapport avec l'arbitrage et tout ce qui s'y rattache.

Ce poste est indépendant des structures élues du comité.

Ses missions sont multiples et il a notamment un rôle de conseiller technique vis-à-vis des membres du Bureau Exécutif et des responsables des compétitions, ainsi que de l'ensemble des arbitres du comité.

Organisation de l'arbitrage

- être associé à la commission des compétitions (vice président chargé des compétitions, responsables des compétitions et président), lors de la confection du calendrier annuel des arbitrages
- être destinataire d'un exemplaire des rapports d'arbitrage et centraliser les remarques et doléances liées à l'arbitrage
- remonter au vice président responsable des compétitions les problèmes rencontrés et proposer des solutions
- répondre, à la demande du vice président responsable des compétitions, aux réclamations et questions posées par les joueurs ayant rencontré des problèmes lors d'une compétition (mission d'éducation, d'explication).

Formation

Il participe à l'organisation de :

- stages de formation d'arbitres de club
- séances de mise à niveau ou de perfectionnement liées à l'arbitrage
- séances de mise à niveau ou de perfectionnement liées aux outils informatiques
- réunion de concertation suite à une synthèse des rapports d'arbitrage
- réunion d'information des arbitres lors d'évolution ou de modification de code international ou du règlement national des compétitions

Mission conseil

- a la demande du vice président responsables des compétitions et/ou des responsables des compétitions, il sera consulté pour donner un avis de conseil sur l'organisation des épreuves (nombre de joueurs, de données, horaires etc.).